

Renouvellement formation du SALARIÉ DESIGNÉ COMPETENT dit aussi « RÉFÉRENT SANTÉ – SÉCURITÉ » – Mise à jour et actualisation des compétences du "Salarié Compétent"

🔗 Tarif
🔗 Programmation
[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

Le salarié compétent en santé-sécurité au travail assiste le chef d'entreprise dans :
*L'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)
La planification et l'organisation des actions de prévention
Le suivi de leur mise en œuvre
La promotion de la santé et sécurité au travail
L'anticipation des risques et des mesures de prévention liés à l'évolution de l'activité, des métiers, du matériel...*

Durée : **21H**

Format pédagogique : **Présentiel**

Effectif maximum conseillé : **4/6 personnes**

Public : **Référent sécurité ou adjoint**

Prérequis : **Avoir exercé sa mission depuis 4 ans**

Objectifs

Mettre à jour, améliorer et actualiser sa méthode et ses compétences techniques permettant de mener à bien sa mission dans les domaines suivants

- Propositions d'améliorations à la direction
- Contribuer à la gestion du DUERP
- Analyse des risques professionnels et recherche de solutions/mesures de prévention et de protection
- Méthodologie d'analyse d'un accident ou incident
- Participer à l'élaboration de la politique de prévention
- Animer la sécurité du site / de l'établissement
- Gestion des entreprises extérieures
- Communiquer en matière de sécurité
- Contribuer au respect des règles sécurité
- Connaître la procédure de l'exercice du droit d'alerte et de retrait

Contenu de la formation

Le contenu sera établi en collaboration avec les Stagiaires et répondra de façon très ciblée à leurs besoins spécifiques. Le programme ci-dessous est seulement donné à titre indicatif.

Le droit d'alerte et de retrait

- Le danger grave et imminent
- La procédure

L'analyse de l'accident, du soin ou du presque accident au travail

- Les facteurs d'accident
- L'enquête
- L'analyse – la recherche des causes
- La mise en place d'un plan d'actions – définition des mesures de prévention et de protection

L'évaluation des risques

- La réglementation
- Le vocabulaire
- Les grandes familles de dangers et de risques
- La démarche d'évaluation des risques
- Le Document Unique DUERP
- Les fiches de postes

La visite du site

L'incendie (discuter en amont de la nécessité de cette partie pour le référent sécurité en fonction de l'organisation de l'établissement)

- L'organisation
- Les consignes de sécurité
- Le plan de formation (lutte contre l'incendie, évacuation)
- SST (Sauveteur Secouriste au Travail)
- La visite de site Incendie
- La présence de zone ATEX

La gestion des Entreprises Extérieures (EE)

- Le plan de prévention
- Le protocole de sécurité

Le management d'une démarche sécurité/les différents outils de prévention

- L'inspection
- Les procédures/consignes
- Les vérifications périodiques

La communication

L'accueil nouveaux embauchés

Pédagogie

Méthode

Formation basée sur l'étude des documents de l'entreprise, d'échanges en amont entre notre Conseiller Technique et le/les référents sécurité concernant les activités de l'entreprise, les risques majeurs, les besoins du/des stagiaires et la visite de site.

Les mises en situations sont concrètes et réalistes et la pédagogie est active et participative.

Outils

Cours PowerPoint avec vidéo-projection, Apports de connaissances et échanges avec le formateur, Visite de site (informer le formateur des EPI nécessaire sur votre site), Exercices, études de cas et de documents, Films pédagogiques INRS selon les activités de l'établissement, Logiciel « La chasse aux risques » selon les activités de l'établissement

Préparation de la formation

Documents à transmettre pour une bonne préparation de la formation

- La fiche de l'entreprise donnée par le médecin du travail
- Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels
- Le plan d'actions de prévention s'il existe (généralement inclus dans le DUERP) ou à défaut un inventaire rapide des dernières améliorations apportées dans l'entreprise en matière d'hygiène et sécurité
- L'analyse des derniers accidents
- Consignes de sécurité, (générales, particulières, SSI...).
- Le plan de prévention et le protocole sécurité

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires sont évalués par le formateur tout au long de la formation à partir de leur participation aux exercices et différents questionnements, leur implication lors de la visite de site ainsi que leurs propositions d'amélioration des conditions de travail et leurs capacités à détecter les situations dangereuses.

À l'issue de la formation, les stagiaires se verront remettre une attestation de formation et le formateur renseignera le registre de sécurité.

Le + FORMA FRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap
- ✓ Théorique : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur (Nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir)

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage : tous les 4 ans

Encadrement : Conseiller Technique spécialiste en prévention des risques professionnels, Ingénieur HSE, IPRP, ...